

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE

Séance du 14.12.2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de votants : 20
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne se prononcent pas : 0
<u>Membres présents :</u> ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – ROUBY Jean Pierre – BUSSETTA Jean Yves – CASANOVA André – CASTELLANI Jean Charles – FRANCESCHI Jean Claude – GIULY Martin – LUCIANI Dominique – MAURIZI Pancrace – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean Toussaint – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – PIRAS Marie Antoinette – PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne – VANNUCCI Bernard
<u>Membres excusés et représentés par pouvoir :</u> BALDOVINI Anthony – MARCHETTI Laurent – SANTELLI Jean Baptiste – TADDEÏ Laurence
<u>Membres Absents :</u> ANGELINI Colomba – BONIFACI Jean François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CHESSA Pascal – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre François – GIACOBETTI Xavier – GIUGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – LUIGGI Laure – MARIANI Marthe – MEDORI Severin – NOIRAUT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PAOLI Jean François – RICCIARDI-SAEZ Célia – ROSSI Pierre – VENTURINI Dominique
Date de la convocation : 08.12.2022
Date de l'affichage : 19.12.2022

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes est compétente en matière de collecte de déchets et que dans ce cadre elle a délibéré en octobre 2020 pour déployer sur son territoire une politique visant un saut qualitatif en matière de tri sélectif, par la mise en œuvre notamment des principes du porte à porte. Cette démarche, présentée dès cette date aux partenaires financiers, n'a toujours pas trouvé une concrétisation à ce jour, malgré les avancées issues des récents échanges avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le Président rappelle également que la disposition de conteneurs en bon état et bien entretenu contribue à la bonne exécution du service par les agents en plus de favoriser la qualité de l'effort de tri réalisé par la population.

Dans cette optique, et afin de procéder au remplacement des bacs endommagés ou hors d'usage, le Président propose au conseil de faire l'acquisition de nouveaux conteneurs standards qui permettront de renouveler les unités qui le nécessitent, sans que le matériel acquis ne soit destiné à la création de nouveaux points d'apport.

Afin de diminuer le coût de cet investissement pour la Communauté de communes, il est demandé au conseil d'approuver la sollicitation du soutien financier de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale tel qu'exposé dans le tableau ci-après :

Plan de financement :

Financier	Taux d'intervention	Coût total pour 100 unités (exprimé HT)
Collectivité de Corse	80%	15 400 €
Communauté de communes de l'Oriente	20%	3 850 €
Totaux	100%	19 250 € HT
	TVA 20%	3 850 €
	Total TTC	23 100 € TTC

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé du président,

Approuve le rapport du président ;

Autorise ce dernier à solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse permettant de diminuer le coût de l'acquisition cité en objet ;

Autorise le président à signer tout document administratif ou comptable se référant au présent rapport.

Nombre de votants : 20
 Votant pour : 20
 Contre : 0
 Nuls : 0



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
 Jean Claude Franceschi


